

RAPPORT DE CONTRÔLE

ATTESTATION DE VISITE

Identification du loueur :

Nom et prénom : CAPIEZ PIERRE ET CLAUDINE
Adresse : 126 CHEMIN RIVIERE
Code postal : 26400 Ville GIGORS ET LOZERON Pays : France
Tél : 06.10.10.64.37 Email : pierre@capiez.fr

Identification du mandataire (le cas échéant) :

Nom : _____ Prénom : _____
Raison sociale : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Tél : _____ Email : _____

Identification du meublé :

Dénomination commerciale, le cas échéant : L'ESPERI
Adresse du meublé 170 CHEMIN RIVIERE
Code postal : 26400 Ville : GIGORS ET LOZERON
Tél. logement meublé (s'il existe) : _____
Classement actuel : Non classé 1* 2* 3* 4* 5*
Catégorie de classement demandée : 1* 2* 3* 4* 5* Capacité demandée : 5
Organisme évaluateur accrédité visé au 1° de l'article L.324-1 du code du tourisme :

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement des meublés de tourisme : _____

Organisme visé au 2° de l'article L.324-1 du code du tourisme : GITES DE FRANCE DROME

Date de délivrance de l'attestation de conformité pour le classement des meublés de tourisme : _____

Rapport édité le : 12/02/2024 Inspection réalisée le : 12/02/2024

Nb de point obligatoires atteint : 153 , soit 96,23% du total à atteindre

Conformité du nombre de points total à atteindre Oui Non

Critères Obligatoires Non Compensables Non respectés : _____

Nb de points à la carte atteint : 57

Conformité du nombre de points à la carte à atteindre Oui Non

Avis de l'organisme pour la catégorie de classement et la capacité demandées :

Favorable Défavorable

Nom de l'organisme : GITES DE FRANCE DROME

Déclare ces informations justes et sincères

Date : 12/02/2024 Nom et signature du responsable de l'inspection : MORGANE ASTIER

RAPPORT DETAILLE RENSEIGNE PAR L'ORGANISME VISE AU 1° OU AU 2° DU CODE DU TOURISME

Nom de l'organisme : GITES DE FRANCE DROME

Adresse : 13 AVENUE FELIX FAURE

Code postal : 26000 Ville : VALENCE

Téléphone : 04.75.83.09.23 Fax : _____ Email : contact@gites-de-France-drome.com

Site internet : https://www.gites-de-france-drome.com/ Référent dossier : Morgane ASTIER

Synthèse de la visite d'inspection

Critères « non applicables » pour le meublé entraînant un changement des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre (cf. guide de contrôle du tableau de classement des meublés de tourisme)

C19 : Le critère passe de : O à NA
C78 : Le critère passe de : X à NA

Critères "obligatoires non compensables" non respectés

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total des points à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	159
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95% de (a)	151,05
c) Nombre de points obligatoires atteint	153
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	OUI
d) Nombre de points obligatoires à compenser - <i>dans la limite de 5% du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) - (c) *3 :</i>	18
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	111
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10%, 20%, 30%, 40% respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	22,2
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	40,2
h) Nombre de points à la carte atteint	57
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	OUI

Capacité maximale du meublé (en nombre de personnes susceptibles d'être accueillies) :

4